

Trousse d'outils en matière d'EDI Fiche-conseil sur la mobilisation des communautés d'intérêts



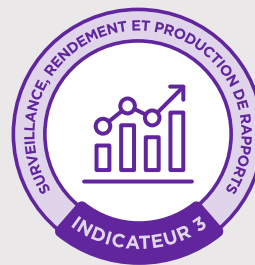
Vers le développement minier durable : Protocole pour un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif :



(critères à l'échelle de l'entreprise)



(critères à l'échelle de l'établissement)



(critères à l'échelle de l'établissement)

Cette fiche-conseil aide les organisations à comprendre comment satisfaire aux exigences du Protocole TSM pour les milieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs¹ en matière de mobilisation des communautés diversifiées. Il aide également à satisfaire aux exigences du Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative TSM.² Cette fiche de conseils présente un ensemble de principes qui orientent l'engagement des sociétés minières à l'égard des communautés d'intérêts et de l'établissement de relations avec ces dernières afin d'améliorer les efforts en matière d'EDI de l'entreprise.

L'établissement de relations durables, positives et mutuellement avantageuses avec les communautés d'intérêts offre aux sociétés minières l'occasion :

- D'améliorer la compréhension et la prise de conscience des diverses expériences et perspectives.
- De promouvoir la responsabilité partagée pour des milieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs.
- D'améliorer les relations existantes et la réputation tout en développant de nouvelles relations et de nouveaux partenariats.

- D'attirer les talents et les investisseurs.

Pour cette raison, chacun des indicateurs du Protocole TSM pour les milieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs exige la mobilisation d'un large éventail de personnes, qu'elles soient internes ou externes à une organisation. Les établissements miniers peuvent établir, mettre à profit et renforcer les relations avec les communautés d'intérêts concernées aux fins de consultation et de validation.

1 Voir : [Vers le développement minier durable : Protocole pour un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif.](#)

2 Voir : [Vers le développement minier durable : Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités.](#) Consultez également le Guide sur la collaboration et l'identité communautaires pour obtenir des conseils plus détaillés sur la mobilisation des communautés autochtones.





Qu'est-ce qu'une communauté d'intérêts?³

Une communauté d'intérêts est un groupe de personnes ou d'organisations qui partagent un intérêt commun. Les communautés d'intérêts des installations minières peuvent comprendre, sans s'y limiter, les personnes ou les organisations qui ont un intérêt dans les décisions relatives à l'exploitation des installations ou qui pourraient être touchées par celles-ci. Voici quelques exemples :

- Groupes en quête d'équité⁴ (au Conseil RHIM, cela comprend les femmes, les jeunes, les Premières Nations, les Métis et les Inuits, les personnes racisées, les minorités visibles, les personnes qui s'identifient comme 2SLGBTQIA, les personnes handicapées, ainsi que les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants et les personnes immigrantes.)
- Les membres des communautés locales;
- Les entrepreneurs;
- Les fournisseurs;
- La clientèle;
- Les actionnaires;
- Les organismes environnementaux et autres organisations non gouvernementales régionaux ou nationaux;
- Les gouvernements locaux, régionaux, provinciaux et territoriaux ou fédéraux.

Avant de communiquer avec les communautés d'intérêts, les établissements miniers ont avantage à prendre le temps d'en apprendre davantage sur les communautés d'intérêts en question afin de cerner les liens et les relations existants, les avantages mutuels potentiels et les préoccupations, ainsi que la meilleure façon de communiquer avec un groupe en particulier. Par exemple :

- Les établissements situés à proximité des communautés autochtones peuvent tenir compte des besoins et intérêts en matière d'emploi et d'environnement ainsi que des priorités et de la culture locales.
- Les établissements qui cherchent à diversifier leur main-d'œuvre peuvent étudier de nouvelles sources de recrutement, comme les agences qui mettent l'accent sur les groupes sous-représentés.
- Les établissements qui cherchent à élargir leur bassin d'entrepreneurs peuvent faire des recherches sur les services de référence d'entreprises, les associations, les réseaux ou d'autres sources de répertoires.

Des plans pour les prochaines étapes, y compris la sensibilisation et les communications, peuvent être élaborés après avoir évalué les forces et les faiblesses, les possibilités et les risques associés à la mobilisation de communautés d'intérêts précises.

3 *Le Protocole TSM sur les relations avec les Autochtones et les communautés* fait référence aux « communautés d'intérêts », y compris les groupes sous-représentés (p. 20) et les « communautés autochtones » (p. 21), et évoque le concept des « détenteurs de droits locaux » (p. 2 et 3). *Le Protocole TSM pour un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif* clarifie l'utilisation des termes entre les deux protocoles (p. 2 et 3), fournit d'autres conseils sur les groupes sous-représentés dans l'industrie minière (p. 13 et 14), détermine qui est local (p. 22) et accorde la priorité aux détenteurs de droits autochtones (p. 24). La présente fiche-conseil utilise l'expression « communautés d'intérêts » pour désigner ces divers groupes, entre autres parties prenantes de l'industrie minière.

4 Groupe de personnes qui, parce qu'elles font l'objet de discrimination systémique, sont confrontées à des obstacles qui les empêchent d'avoir le même accès aux ressources et aux occasions que les autres membres de la société et qui sont nécessaires pour obtenir des résultats justes. Cela peut varier en fonction de facteurs comme la géographie et le contexte socioculturel.





Photo fournie par Rio Tinto

Principes directeurs de la collaboration avec la communauté d'intérêts

Pour établir un dialogue constructif avec les communautés d'intérêts, les établissements miniers peuvent tirer parti des pratiques exemplaires de l'industrie dans le cadre de collaborations communautaires. Voici les principes directeurs à l'intention des sociétés minières au Canada⁵:



Établir des relations en créant un lien de confiance

Prenez le temps nécessaire pour établir et maintenir un lien de confiance, car cela est essentiel à l'établissement de bonnes relations de travail qui permettent à des projets collaboratifs de prospérer. Les collaborations fonctionnent mieux lorsque la confiance est établie entre toutes les parties pour assurer l'équité dans les discussions.



Collaborer à la prise de décisions partagée

Communiquez la prise de décisions aux communautés d'intérêts en reconnaissant que les relations peuvent englober des dimensions sociales, culturelles et fondées sur les connaissances. La collaboration commence souvent par la conception du projet et se poursuit jusqu'à son achèvement, et les relations sont maintenues même après la fin du projet.



Faire preuve de transparence et de responsabilité et communiquer ouvertement

Communiquez les motivations, les intentions et l'information aux communautés d'intérêts dès le départ. Énoncez clairement les rôles et les responsabilités de chacun afin que les collaboratrices et collaborateurs soient responsables des décisions et des résultats collectifs et individuels. Établissez un processus de communication fréquente et continue avec les communautés d'intérêts et éliminez les barrières linguistiques. Entretenez de bonnes relations en informant régulièrement les communautés d'intérêts qui ne participent pas directement aux activités du projet.



Partager les avantages

Adoptez la réciprocité et efforcez-vous d'équilibrer les disparités de pouvoir entre tous les partenaires collaboratifs.

5 Adaptation de : IPCA Knowledge Basket (2023). *Beyond Conversation: Principles*. <https://ipcaknowledgebasket.ca/resources/beyond-conversation-principles>

